

LA MOLETTE SE TRANSFORME, VOTRE AVIS COMPTE !

UN SITE, DES PROJETS AMBITIEUX DANS L'INTÉRÊT DE TOUS·TES



Donnez votre avis
du 17 octobre au 17 novembre 2023
Consultez le dossier et contacter nous sur ssd.fr/16830



Avec ses 3 bassins de retenue, son centre de formation et ses 110 mètres d'égout d'entraînement, sa station de relevage des eaux et son pré-traitement des boues, le site de La Molette situé à La Courneuve (côté Dugny et Le Bourget) est unique en son genre en France. Le Département porte l'ambition forte de faire évoluer ce lieu emblématique de son action en matière d'assainissement dans un secteur urbain en pleine mutation à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024. Il s'agira d'offrir demain aux Séquano-dyonisien·ne·s, grâce à l'ouverture de tout ou partie de La Molette au public, un nouvel espace de loisirs, à la biodiversité préservée mais aussi de démonstration des savoir-faire départementaux en matière d'assainissement et de gestion des eaux de pluie.

Dans l'immédiat, pour répondre aux enjeux de qualité des eaux, de protection de l'environnement, d'amélioration du service rendu aux habitant·e·s et de sensibilisation aux enjeux de l'assainissement et de l'eau, de nouveaux aménagements et équipements sont nécessaires. Ainsi, 3 projets d'aménagement sont proposés : la construction d'un bâtiment technique et de bureaux pour les égoutiers, la nouvelle station de relevage des eaux, l'extension du Centre Départemental d'Entraînement au Réseau (CDER).

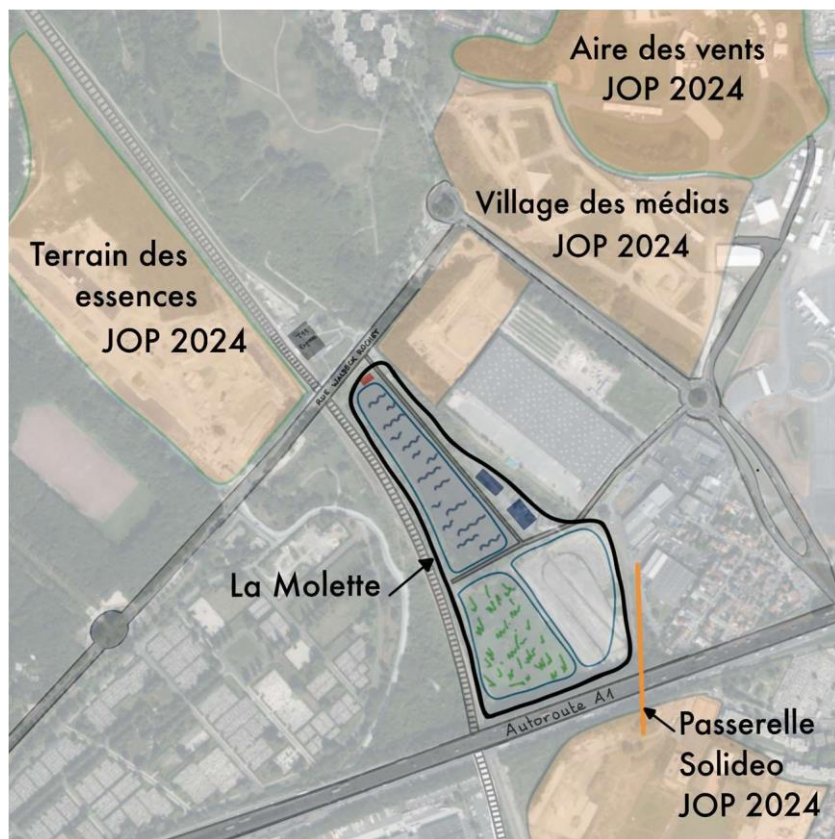
Ces projets nécessitent que le Département de Seine-Saint-Denis dépose une demande de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) auprès de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune.

Une concertation préalable est donc organisée du 17 octobre au 17 novembre 2023.

Cette première étape réglementaire permettra de recueillir vos premiers avis et besoins pour préparer l'enquête publique officielle qui sera lancée à l'été 2024.

1/ Situation

Créé en 1984, le site de La Molette occupe une superficie de 10 hectares majoritairement à La Courneuve, mais aussi au Bourget et à Dugny.



Son implantation, à proximité immédiate des sites Natura 2000 (parc départemental Georges-Valbon, terrain des essences) et la présence d'eau sur le site ont permis à la faune et la flore de s'y développer.

Ilot de fraîcheur idéal lors de canicule, le Département mène une étude d'opportunité dans le but d'offrir un nouvel espace de loisirs aux riverain·e·s et au grand public tout en préservant la biodiversité.

Par ailleurs, en complément de la future passerelle reliant Le Bourget à Dugny permettant d'accéder plus rapidement aux sites Natura 2000 et à la gare de tramway T11 Express, le Département souhaite proposer un accès supplémentaire à ces sites en créant un chemin plus direct et sécurisé via La Molette.

2/ Les équipements sur le site

a) Le bassin de retenue départemental

Le bassin de retenue des eaux de La Molette est le plus grand du département. Il se compose de 3 compartiments à ciel ouvert (B1, B2 et B3) qui permettent de stocker un volume total de 210 000 m³ d'eau et sont alimentés en fonction de l'importance des pluies.

Il permet ainsi de soulager les réseaux d'égouts des communes de Bondy, le Blanc Mesnil, Drancy et le Bourget et de dépolluer, par décantation, les eaux sales avant leur rejet au milieu naturel. Ce bassin protège donc ces communes au relief très plat des inondations, mais également les points bas de la ville de Saint-Denis.



b) Le Centre Départemental d'Entraînement en Réseau (CDER)

Sur le site de La Molette, le Département dispose du CDER, spécialement conçu pour accueillir des formations aux métiers de l'assainissement. Le CDER se compose d'un bâtiment comprenant des salles de formation et d'un réseau d'assainissement d'entraînement en sous-sol.

Il permet la formation continue des égoutiers départementaux et constitue un des rares centres d'entraînement en réseau de France avec plateau complet. A ce titre, il a permis l'habilitation du service d'assainissement départemental au Certificat d'Aptitude au Travail en Espace Confiné (CATEC®).

Le CDER forme à la descente en réseau les agents départementaux, les entreprises et les services publics tels que les pompiers...

Les salles de formation du centre sont également utilisées pour accueillir les

publics afin de les sensibiliser : le Département propose en effet à la population de mieux comprendre les politiques publiques en matière de gestion de l'eau et d'assainissement, de lutte contre les inondations et les pollutions. Plus de 250 collégien·ne·s sont accueilli·e·s chaque année.



c) La station de relevage des eaux

La station de relevage présente sur le site est prévue pour pomper les eaux contenues dans le bassin B1, une fois décantées. Ces eaux sont ensuite rejetées dans le réseau d'eaux usées pour finir en station d'épuration. Par ailleurs, quand des travaux nécessitent de modifier le fonctionnement du réseau en amont, la station de relevage permet de détourner les eaux de la canalisation qui traverse le bassin B1 vers le réseau d'eaux usées à l'aval.

d) En complément de ces équipements et bâtiments, le site dispose également

- d'un **dispositif expérimental de pré-traitement des boues**

Mis en service depuis avril 2015, ce dispositif permet le stockage et la décantation des boues pompées dans le réseau d'assainissement départemental. Les matières sèches sont envoyées en centre de traitement pour être valorisées et les eaux usées décantées sont orientées vers le réseau d'assainissement. Grâce à ce dispositif, le Département réalise des économies puisque les volumes envoyés sont moins importants après décantation.

Si aujourd'hui ce site ne pose pas de problème de nuisance olfactive, le projet de mise en compatibilité du PLUi intègre la possibilité, ultérieure, de le couvrir.

- d'**habitats naturels (roselière) qui abritent et voient transiter de nombreuses espèces** (Bruant des roseaux, Serin cini, Martin pêcheur, Azuré des Cytises, Aeschne isocèle, Criquet ensanglanté ...).



Bruant des roseaux



Aechne isocèle



Roselière

3/ Les projets de construction, objets de la mise en compatibilité du PLUi de Plaine Commune

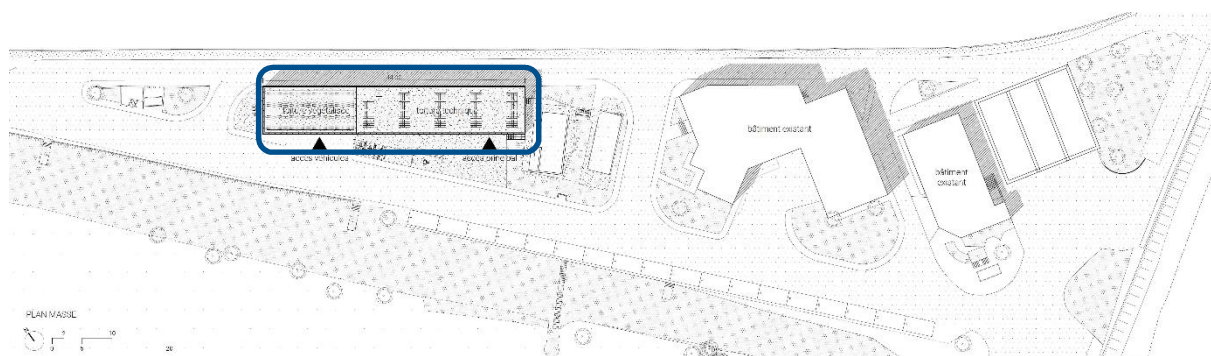
Sur le site, sont aujourd'hui prévus trois projets d'aménagements.

a) La construction d'un bâtiment technique et de bureaux pour les égoutiers

Objectif : améliorer les interventions des égoutiers sur le Territoire de Plaine Commune en regroupant les équipes

La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite « Loi NOTRe ») a transféré la compétence « assainissement » des communes vers les Etablissements Publics Territoriaux (EPT). Pour plus de cohérence, le Département a réorganisé ses équipes d'égoutiers en fonction des nouvelles limites territoriales des EPT. Ainsi, il a regroupé 2 équipes. Ce regroupement, s'il est effectif au niveau des missions quotidiennes, doit se concrétiser en rassemblant les égoutiers dans les mêmes locaux afin de rendre leurs interventions plus rapides et efficaces et d'améliorer leurs conditions de travail.

Le Département prévoit donc la construction d'un local de 325 m² sur un espace actuellement aménagé en parking.



 Localisation du projet

Le nouveau bâtiment regroupera : vestiaires et locaux sanitaires ; garage ; bureaux et salle informatique ; salle de réunion et salle de vie.

Le bâtiment projeté représente une emprise au sol d'environ 350 m² et une surface de plancher d'environ 325 m². Il présente une hauteur d'environ 7,50 m.

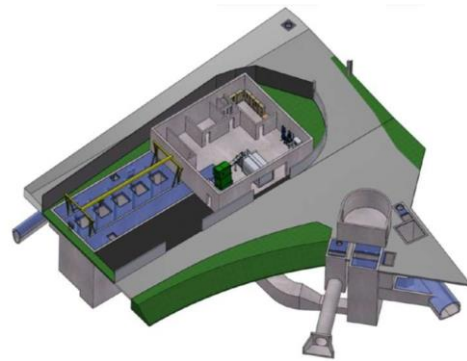
Le projet veut être conforme aux enjeux environnementaux garantissant une intégration paysagère dans le site de la Molette : un bardage en bois habillera la façade lui offrant un aspect naturel lui permettant de s'insérer dans son environnement.

b) La nouvelle station de relevage des eaux

Objectif : la qualité des eaux et l'environnement

Le Département souhaite augmenter la capacité de pompage de la station et améliorer les conditions d'exploitation.

La nouvelle station de relevage sera composée d'un local technique, d'un canal d'amenée enterré et d'une zone de pompage composée d'une bache d'aspiration, d'une bache de refoulement et d'une fosse sèche comprenant les pompes. L'ensemble de ces ouvrages sera clôturé par un portail. La surface totale est d'environ 500 m². Elle sera implantée sur la zone enherbée située sur la droite juste après le portail d'accès principal au site.



c) L'extension du CDER

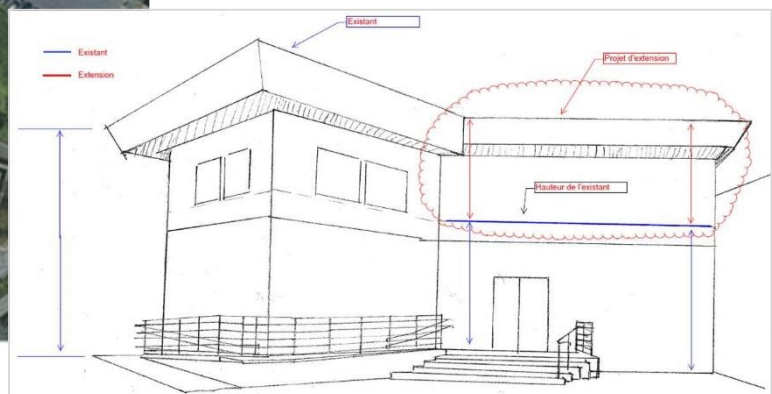
Objectif : augmenter la capacité d'accueil du centre

Le site de La Molette est un lieu remarquable pour la pédagogie sur l'assainissement et ses métiers ainsi que la qualité de l'environnement urbain. De nombreuses actions à destination des collégiens de Seine-Saint-Denis et du grand public sont mises en œuvre chaque année.

Pour permettre de développer les activités pédagogiques tout en conservant les activités de formation des égoutiers et partenaires extérieurs, le Département prévoit la création de salles supplémentaires par sur-élévation du bâtiment existant d'une hauteur de 2,90 m pour une surface de 280 m².

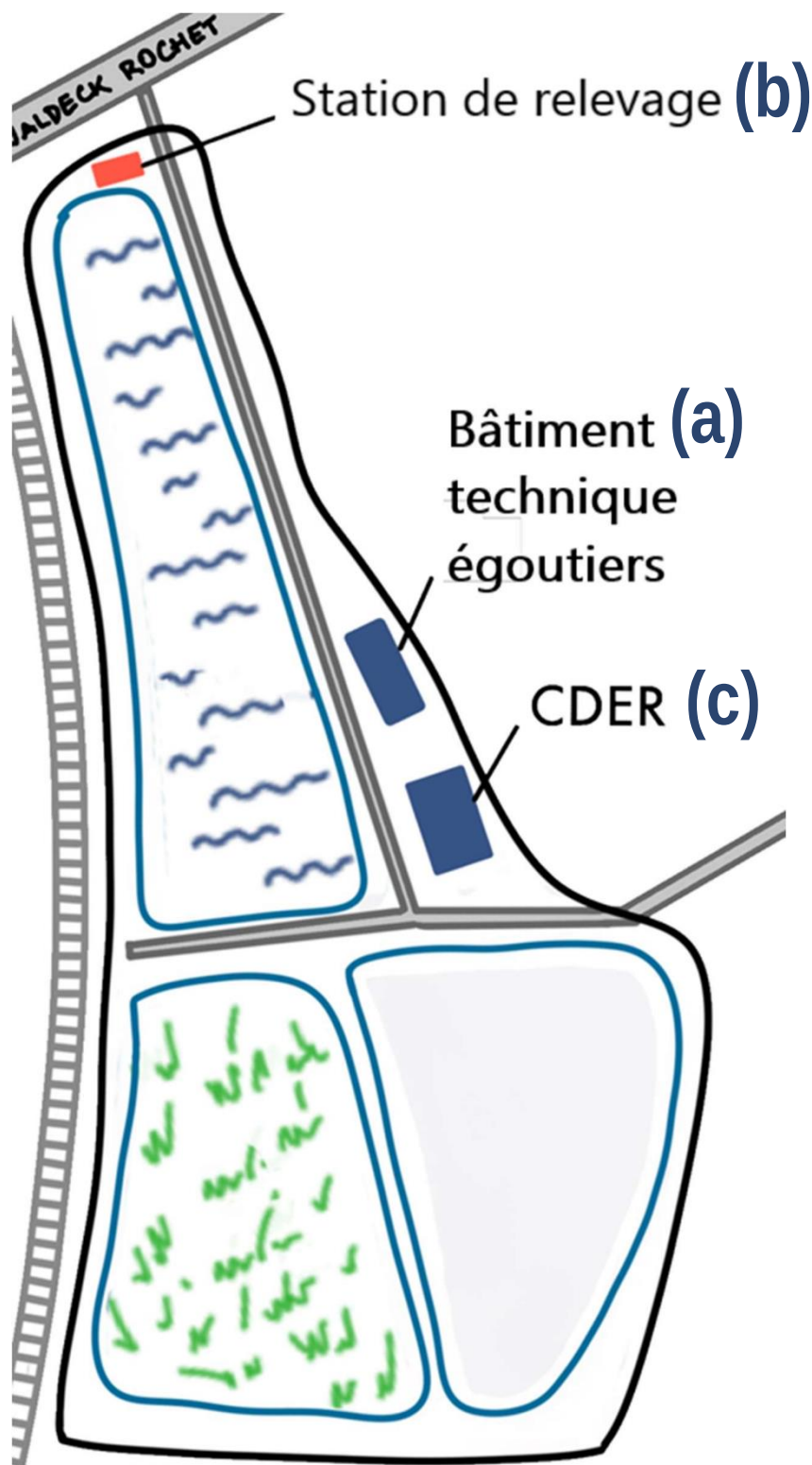


 Sur-élévation  Zone chantier



Ce nouvel espace a vocation à accueillir une zone d'expositions temporaires et pérennes et une salle de réunion modulable. Un toit terrasse sera également aménagé afin de permettre aux visiteurs d'observer le site dans sa globalité ainsi que la biodiversité qui s'y est développée.

Localisation des projets sur le site de la Molette



Le calendrier des travaux

	2025	2026	2027	2028
(a) Bâtiment technique et de bureaux des égoutiers				
(b) Station de relevage				
(c) Agrandissement du CDER				

Donnez votre avis sur ces projets

Du 17 octobre au 17 novembre 2023

Prenez connaissance du dossier de présentation et remplissez le questionnaire :

- Au CDER du lundi au vendredi de 8h30h à 12h et de 13h30 à 17h00
102 rue Waldeck Rochet - La Courneuve
- En mairie de La Courneuve, Dugny et Le Bourget
- En scannant le QR Code ci-contre
- En allant sur le site ssd.fr/16830
- En écrivant directement à :
concertationmolette@seinesaintdenis.fr
- Ou par voie postale :
Hôtel du Département
DEA/Concertation Molette
93006 Bobigny Cedex 06



Des visites sur site seront organisées

- Samedi 4 novembre de 10h à 12h
- Mercredi 8 novembre de 17h à 19h

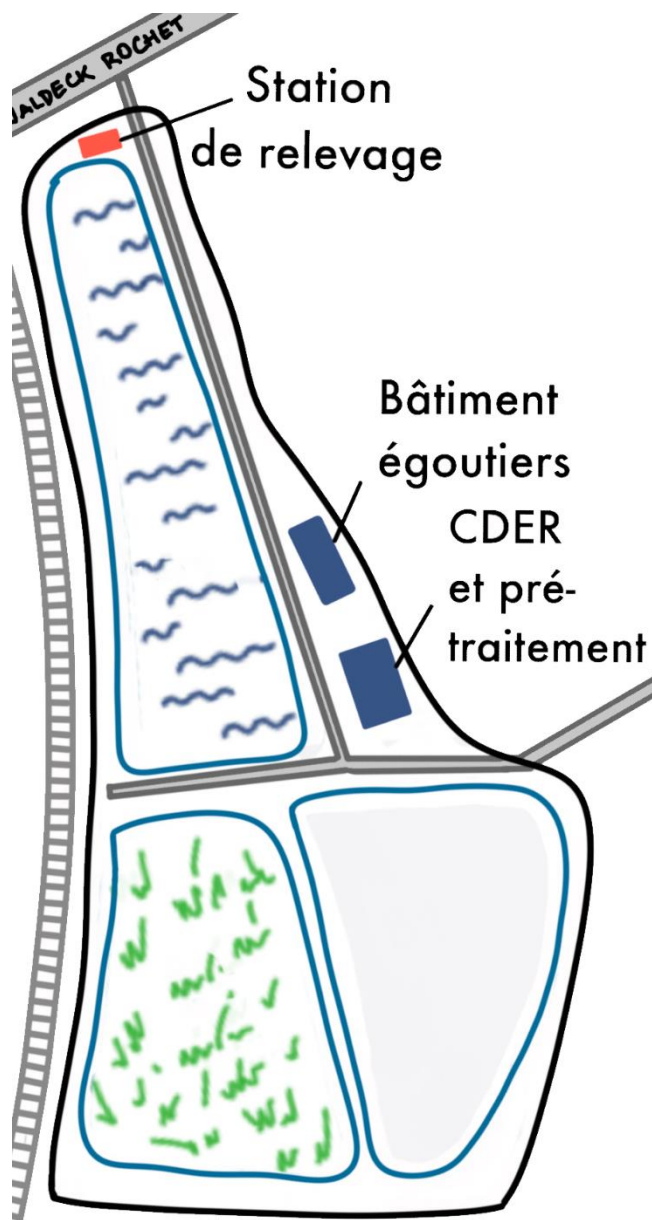
Si vous souhaitez participer à une visite du site avec présentation des projets, merci de nous transmettre la date souhaitée ainsi que vos noms, prénoms et numéro de téléphone à : concertationmolette@seinesaintdenis.fr

Calendrier de la démarche de mise en compatibilité du PLUI de Plaine commune

- 17 octobre au 17 novembre 2023 : Concertation préalable
- Été 2024 : Enquête publique et rapport du commissaire enquêteur
- Fin 2024 : Délibération du Conseil de territoire de l'EPT Plaine Commune pour approbation de la mise en compatibilité du PLUI

VOTRE AVIS SUR LES FUTURS AMENAGEMENTS DE LA MOLETTE

Le site de la Molette



Connaissez-vous le site de la Molette à La Courneuve ?

- Oui Non

Avant la lecture de ce document, connaissiez-vous les fonctions de ce site ?

- Oui Non

Dans le cadre du projet, ce qui vous paraît à prendre en compte (2 choix max.) :

- la modernisation des équipements d'assainissement
 l'intégration paysagère des projets
 le développement des activités pédagogiques
 la préservation des milieux et de la biodiversité
 l'amélioration du service public

En parallèle des projets présentés, le Département envisage l'ouverture de tout ou partie du site au public. Diriez-vous que c'est :

- intéressant
 inutile
 je ne sais pas

J'habite

- La Courneuve Dugny Le Bourget
 une ville de Plaine commune
 une autre ville du Département (93)
 un autre département (hors 93)

Ma tranche d'âge

- 15-30 ans 31-45 ans 46-64 ans
 + de 65 ans

Pour tout commentaire, merci de nous écrire à concertationmolette@seinesaintdenis.fr

Je souhaite être informé-e des projets du site de la Molette :@.....

Je souhaite participer à une visite du site avec explication des projets :

- Samedi 4 novembre de 10h à 12h
 Mercredi 8 novembre de 17h à 19h

Si vous souhaitez participer à une visite du site avec explication des projets, merci de nous transmettre la date souhaitée et vos coordonnées à : concertationmolette@seinesaintdenis.fr

J'accepte que l'ensemble des renseignements transmis soit enregistré dans le cadre de cette consultation et à des fins statistiques.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés et au Règlement européen sur la protection des données personnelles 2016/679 (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, d'information, de rectification ou de limitation ou d'opposition relatif aux données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant au Délégué à la protection des données du Département de la Seine-Saint-Denis par courriel (dpd@seinesaintdenis.fr) ou par courrier adressé à Département de Seine-Saint-Denis - A l'attention du Délégué à la Protection des Données – DINSI - BP 193 - 93006 BOBIGNY CEDEX).